

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°29-2023

Date de convocation :
04/05/2023

Date d'affichage :
22/05/2023

**Nombre de conseillers en
exercices : 11**

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 6**

Nombre de pouvoirs : 4

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

Objet : Requête d'un
administré

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,

Élus : M. LEGRIS Cyril, M. VAN LAECKEN Patrick, Mme SINOQUET Valérie et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre.

Étaient absents excusés :

M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre), M. BOULET Bernard (donne pouvoir à M. SINOQUET Régis), Mme LEGROS Alexandra (donne pouvoir à M. CLÉRÉ Denis), Mme MEULIN Maryline (donne pouvoir à M. VAN LAECKEN Patrick) et Mme KIENZEL Delphine.

M. VAN LAECKEN Patrick est désigné secrétaire de séance.

REQUÊTE D'UN ADMINISTRÉ

VU la lettre RAR N°1A 188 468 0720 2 reçue le 19 avril 2023 ;

Monsieur le Maire communique au Conseil municipal la teneur d'une lettre recommandée d'un administré qui réitère une demande déjà formulée en 2019 pour la pose d'un miroir afin de sécuriser la sortie de sa propriété. Il signale à cet effet la prolifération dangereuse d'une haire vive qui doit être taillée.

Considérant l'arrêté n°202020 du 1^{er} octobre 2020 limitant la vitesse à 30km/h dans la traversée de l'agglomération de Crouy-Saint-Pierre sur la RD3 (Rue du 44^{ème} Tirailleur Sénégalais), Rue Robert Pecquet, Rue de la Croix, Rue de Magnez, et Rue Alfred Bulard à l'intérieur de l'agglomération ;

Considérant que tout conducteur doit s'assurer qu'il peut s'engager sur une voie de circulation sans danger ;

Considérant que la dite-haie problématique a été taillée ;

Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à la demande de pose d'un miroir étant donné que le danger a été écarté.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité,

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire
- Charge Monsieur le Maire de prévenir l'administré

Pour extrait conforme, Le Maire, Régis SINOQUET

